

DIAL 2438

URUGUAY - Après avoir pris des mesures pour résoudre le problème des détenus disparus, le président Batlle fait d'étranges nominations

lundi 1er janvier 2001, mis en ligne par [Dial](#)

Le président Jorge Batlle s'est fait le porte-drapeau de la défense des droits de l'homme depuis son arrivée au pouvoir (cf. DIAL D 2392). Il a à son actif d'avoir permis au poète Juan Gelman de retrouver sa petite-fille disparue depuis 1976, ce que son prédécesseur, Julio Sanguinetti, avait toujours déclaré impossible. Il a également créé une commission pour la paix composée de personnes appartenant à divers secteurs politiques et sociaux du pays, qui dispose des moyens requis pour faire la lumière sur les 170 Uruguayens détenus disparus en Argentine, Chili, Paraguay et Uruguay. Il en est que plus étonnant que le président Batlle promeuve à des postes élevés des personnes connues pour avoir violé ces mêmes droits. C'est ainsi qu'il a proposé au colonel Angel Neyra, accusé de graves violations en la matière, de devenir membre de la Cour suprême de Justice, et qu'il a désigné Julio César Lupinacci, au passé plus que douteux, comme ambassadeur au Vatican. Texte paru dans América Latina en Movimiento/ALAI du 10 octobre 2000.

Quel ambassadeur !

Le 25 septembre dernier, le pape Jean-Paul II recevait les lettres de créances du nouvel ambassadeur uruguayen auprès du Saint-Siège, Julio César Lupinacci, et lui disait que « face à certaines expériences douloureuses qui ont déchiré son pays dans un passé récent, les institutions ecclésiastiques de l'Uruguay sont toujours prêtes à faire tout ce qu'elles peuvent pour apaiser les esprits et rétablir la concorde et la justice sociale. » Jean-Paul II a proposé à l'ambassadeur Lupinacci « un bon accord » entre l'Uruguay et le Vatican pour « défendre avec rigueur et promouvoir avec constance ces valeurs qui fondent la dignité de l'existence humaine. » À cette occasion, le vicaire du Christ a appuyé explicitement les mesures que prend le président Batlle pour apporter une solution à la question des disparus. Il est significatif que ce soit l'archevêque de Montevideo, M^{gr} Nicolás Cotugno, qui préside la commission présidentielle chargée de l'enquête sur leur sort pendant la dictature uruguayenne de 1973 - 1985. Il semble que le pape ignore les antécédents de l'ambassadeur que lui a envoyé le président Batlle. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi !

Lupinacci était l'ambassadeur de la dictature uruguayenne à Caracas, Venezuela, lorsque la maîtresse d'école Elena Quinteros fut enlevée de l'enceinte de l'ambassade de ce pays à Montevideo en 1976. Ce fut la cause de la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, qui dura jusqu'au retour à la démocratie en Uruguay en 1985. Elena Quinteros était une militante du Parti pour la victoire du peuple. En 1976, elle était détenue dans la prison clandestine appelée « 300 Carlos ».

Pour tenter de s'échapper, elle déclara qu'à une certaine date et heure, elle avait rendez-vous avec un camarade en un certain lieu. Cet endroit était proche de l'ambassade du Venezuela. Les militaires l'y emmenèrent et montèrent une embuscade pour appréhender le correspondant d'Elena. Ils la laissèrent

libre pour qu'elle aille à la rencontre de cette personne, mais quand Elena passa devant l'ambassade, elle sauta par-dessus la grille et frappa à la porte pour demander asile. Quand les militaires comprirent le subterfuge, ils entrèrent sur le territoire vénézuélien et l'enlevèrent de force malgré les protestations du diplomate qui avait répondu à l'appel d'Elena. À partir de ce moment, on ne sut jamais plus rien à son sujet.

On apprit par la suite que, immédiatement après l'incident, les plus hauts responsables du ministère des Relations extérieures de l'époque se réunirent à huis clos avec les autorités militaires pour évaluer la situation et décider s'il fallait remettre Elena aux Vénézuéliens qui la réclamaient ou s'il fallait tout nier. Il fut décidé de nier tout en bloc, ce qui entraîna non seulement la rupture des relations avec le Venezuela, mais aussi la disparition d'Elena à tout jamais. Une des personnes qui participa à cette réunion à huis clos fut l'ambassadeur au Venezuela de l'époque, Julio César Lupinacci. Bien qu'il nie avoir été l'un des tortionnaires d'Elena Quinteros, Lupinacci n'a jamais entamé aucune action en justice pour diffamation ou injures lorsque son nom a été cité parmi ceux qui bafouent les droits de l'homme. Il en est de même dans le cas de tous les militaires qui ont été traités publiquement et à plusieurs reprises de tortionnaires, de ravisseurs, de voleurs d'enfants ou d'assassins de prisonniers politiques. Malgré cette affaire, (ou pour cette raison peut-être ?) Lupinacci a continué à gravir les échelons de sa carrière diplomatique, même au retour de la démocratie. Pendant le dernier gouvernement de Julio Sanguinetti (1995-2000), il est devenu ambassadeur en Argentine, et aujourd'hui le président Batlle l'a désigné comme ambassadeur auprès du Vatican, où il parle de la défense des droits de l'homme avec Jean-Paul II en personne.

Hommage et fête

Les notables parmi la sinistre caste des violeurs des droits de l'homme appartenant à l'armée uruguayenne se sont réunis le 20 septembre dernier pour fêter le colonel Jorge Silveira, dit « le petit oiseau », et pour célébrer la décision du président Jorge Batlle de refuser de livrer l'information demandée par la justice argentine pour citer à comparaître huit militaires uruguayens accusés de violation des droits de l'homme, dont le colonel objet de la fête lui-même. Le dernier représentant emblématique de la répression et de la torture encore en activité a pris sa retraite le 19 août, à 55 ans, et ses amis et camarades ont fêté son départ lors d'un banquet au Cercle militaire. À ce « repas de camaraderie » étaient réunis quelque quarante tortionnaires, tous en civil, et quelques-uns (comme Silveira lui-même) avec le pistolet à la ceinture. Entre autres étaient présents José « Nino » Gavazzo, Manuel Cordero, Ernesto Rama et les directeurs du Cercle militaire, Alfredo Lamy et José Baudean. Des dizaines de dénonciations faites en leur temps auprès du Parlement et des organisations de défense des droits de l'homme mentionnent la présence de Silveira dans les principaux centres de répression et de torture de la dictature. Selon ces dénonciations, Silveira est un expert dans toutes les formes de torture, spécialement les décharges électriques et les viols. Son rôle a été remarqué en tant que responsable du camp de concentration des prisonnières politiques de « Punta Rieles », où il a dirigé toutes les opérations de sévices et de tortures psychologiques à l'égard des détenues.

Le quotidien La República de Montevideo a relaté que « dans la réunion, à laquelle prirent part également quelques civils, amis de Silveira, furent consommées de grandes quantités de whisky, il n'y a pas eu de discours et l'ambiance était doublement festive. » Dans tous les salons de cet lieu spacieux et accueillant, situé à l'angle des rues 18 juillet et Juan Paullier, on parlait avec satisfaction de la réponse de Batlle (lequel avait refusé de donner au procureur argentin Miguel Osorio les informations concernant José Nino Gavazzo, Manuel Cordero, Juan Antonio Rodríguez Buratti, Enrique Martínez, Ricardo Medina, José Arab et Pedro Mattos, et Silveira lui-même, demandées pour établir la requête d'extradition). Depuis le mois de février dernier, ceux qui ont été l'objet des dénonciations pour violation des droits de l'homme ont organisé une coordination permanente baptisée Logia del Aquelarre [1], qui a trois préoccupations : les répercussions de « l'examen de conscience » proposé par le président Batlle, les implications du « cas Gelman » (les éventuelles responsabilités et une possible enquête qui pourrait prouver que la bru du poète n'était pas la seule femme argentine enceinte qu'ils avaient amenée en Uruguay), et la possibilité que soient acceptées les demandes judiciaires qui proviendraient de l'étranger pour les citer à comparaître.

Silveira a été très préoccupé ces derniers mois par la mention de son nom dans l'affaire de la disparition de la petite-fille et de la bru du poète Juan Gelman. Selon l'enquête menée par La República et celle qu'a faite Gelman lui-même, Silveira et le capitaine de la police Ricardo Medina sont ceux qui ont livré la petite fille enlevée chez les parents adoptifs une nuit de janvier 1977.

Plus gênant encore, Silveira est tombé en disgrâce quand est entré en fonction l'actuel commandant en chef de l'armée, le lieutenant général Juan Geymonat.

Pendant le mandat de son prédécesseur Fernán Amado, Silveira dit « le petit oiseau » avait occupé un poste privilégié en tant que membre de son état-major personnel. En revanche, le nouveau commandant mit fin à ses services et le laissa sans fonctions.

Bien sûr, le cas Gelman n'est pas le seul qui préoccupe Silveira : son nom figure dans tous les cas de violation des droits de l'homme, commis par les militaires uruguayens, qui sont examinés en Argentine, en Espagne, en France et en Italie. Aussi, avant son départ à la retraite, ses camarades de la « Logia del Aquelarre » ont-ils décidé d'organiser une fête en son honneur pour le tranquilliser et l'assurer de leur soutien au moment même où le gouvernement uruguayen s'apprêtait à répondre à la demande du procureur Osorio.

Soutien officiel

Le président Batlle a refusé de fournir les informations demandées par le procureur argentin Miguel Osorio, en s'appuyant sur le code pénal uruguayen, qui stipule que les délits commis en territoire étranger par « des fonctionnaires au service de la République », sous la forme d'abus de leurs fonctions publiques ou de manquement aux devoirs de leur charge, doivent être jugés selon la législation uruguayenne. À ce sujet, Batlle soutient que la « Loi d'extinction de la prétention punitive de l'État » (appelée aussi loi d'impunité) empêche non seulement que ces militaires soient jugés en Uruguay mais également en tout autre pays. De cette réponse il s'ensuit clairement que les violations des droits de l'homme commises par ces militaires en Argentine étaient des « tâches officielles ». Apprenant la nouvelle, le procureur argentin Osorio a déclaré au quotidien El Observador de Montevideo : « J'éprouve de la peine parce que je vois que les gouvernements d'Amérique du Sud n'ont pas le véritable engagement envers la paix sociale que la mise au clair de ces faits permettrait. » Il a également annoncé qu'il insistera dans sa demande de renseignements au gouvernement uruguayen, qu'il a la ferme décision de demander l'extradition des militaires concernés, et que, si cela est nécessaire, il va saisir l'Organisation des États américains (OEA). Il a expliqué que « en matière de responsabilité politique et juridique internationale, les fonctionnaires d'un gouvernement qui commettent des délits sur le territoire argentin, sauf ceux qui jouissent de l'immunité diplomatique, doivent répondre devant la juridiction argentine. »

Dans une interview au quotidien La República, Miguel Osorio a indiqué qu'il avait demandé à quelles unités appartenaient les militaires uruguayens José Gavazzo, Manuel Cordero, Juan Antonio Rodríguez Buratti, Enrique Martínez, José Arab, Pedro Mattos et Jorge Silveira, et l'officier de police Ricardo Medina, entre 1976 et 1982, s'ils avaient toujours des liens avec les forces de sécurité et quelles étaient leurs véritables adresses actuellement. Cette demande est partie intégrante de son enquête sur les délits d'assassinat et de disparition forcée commis pendant la dictature militaire dans la capitale fédérale argentine. Parmi ces cas se trouvent la plupart des dossiers d'Uruguayens déclarés disparus en Argentine. Osorio a rappelé qu'un juge, Néstor Blondi, lui aussi argentin, avait déjà demandé au gouvernement uruguayen l'extradition de ces délinquants, demande qui a entraîné le vote de la loi d'impunité en 1986, pour justifier le refus de la part du gouvernement uruguayen. Le procureur argentin a signalé que l'objet de sa demande d'informations était « d'identifier ces militaires et de les localiser rapidement » parce qu'il avait déjà réuni « des preuves suffisantes » et que ces informations constituaient « le pas préalable en vue d'une demande d'extradition » des prévenus.

Miguel Osorio a expliqué que ces délits de séquestration et disparition forcée de personnes - dont les militaires sont accusés - continuent à être commis tant que leurs victimes ne réapparaissent pas et que, de

ce fait, les lois d'amnistie votées tant en Argentine qu'en Uruguay ne s'appliquent pas à eux. Consulté sur ses intentions, le procureur a répondu : « Une voie consisterait à saisir la Commission des droits de l'homme de l'OEA, en faisant valoir qu'il s'agit de violations des traités internationaux, par ailleurs cette voie peut être suivie aussi par les plaignants eux-mêmes, les familles des victimes. En outre, je pourrais même demander que soit dénoncé le Traité d'assistance judiciaire que nous avons signé avec l'Uruguay. » Réflexion faite, Osorio pense que le fait de tirer au clair ces délits permettrait « de commencer à construire des bases solides tant pour la société uruguayenne que pour la société argentine. »

Il a estimé que « jamais l'impunité en matière de délit n'est une bonne chose », car « en plus de sanctionner individuellement une personne, la sanction remplit une fonction préventive très importante : c'est un facteur de dissuasion pour que d'autres ne commettent pas de tels délits. Avec l'impunité, au contraire, le message du gouvernement est le suivant : on peut continuer à commettre ces délits, rien ne se passe. »

- **Dial - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 2438.**

- Traduction Dial.

- Source (espagnol) : *América Latina en Movimiento*, octobre 2000.

En cas de reproduction, mentionner au moins les auteurs, la source française (Dial - <http://www.dial-infos.org>) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] Logia del Aquelarre : Loge de l'assemblée des sorciers (NdT).